

# **Orchestra-Kazibao**

Société Anonyme

400 avenue Marcel Dassault  
34170 Castelnau-Le-Lez

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2009**

Période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2009

Axiome Audit  
215, rue Samuel Morse  
Le Triade 3  
34965 Montpellier Cedex 2

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine cedex

## **Orchestra-Kazibao**

Société Anonyme

400 avenue Marcel Dassault  
34170 Castelnau-Le-Lez

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2009**

Période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2009

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Orchestra-Kazibao, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration, dans un contexte de crise économique et financière décrit dans le rapport semestriel d'activité, caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 28 février 2009. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I- Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

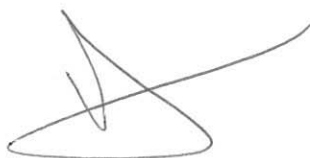

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1 qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2009, de nouvelles normes et interprétations relatives notamment à la première application d'IAS 1 révisé – Présentation des états financiers et d'IFR8 – Secteurs opérationnels.
- la note 1 de l'annexe des comptes semestriels consolidés condensés, qui expose le non respect des covenants bancaires depuis la dernière clôture annuelle et ses effets sur les comptes semestriels consolidés condensés.

## II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Montpellier et Neuilly-sur-Seine, le 13 novembre 2009	
Les Commissaires aux Comptes	
Axiome Audit	Deloitte & Associés
	
Steve AMAT	Bénédicte SABADIE FAURE

# Comptes consolidés condensés semestriels 31 août 2009





# Comptes consolidés condensés semestriels

## A. COMPTES CONSOLIDES CONDENSES SEMESTRIELS

### 1. Compte de résultat consolidé

		en milliers d'euros	
	Notes	31/08/2009	31/08/2008
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>65 524</b>	<b>63 681</b>
Produit des activités ordinaires	7.	65 414	63 666
Autres produits		110	15
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>66 160</b>	<b>61 226</b>
Achats consommés		31 006	31 304
Charges externes		15 939	13 665
Impôts et taxes		1 589	1 316
Charges de personnel		11 205	9 789
Dotations aux amortissements		6 141	4 886
Dotations aux provisions		( 115)	167
Autres charges		395	99
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>( 636)</b>	<b>2 455</b>
Autres produits et charges opérationnels	8.	( 382)	28
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>( 1 018)</b>	<b>2 483</b>
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		207	174
Coût de l'endettement financier brut		( 1 103)	( 1 747)
<b>Coût financier net</b>	9.	<b>( 896)</b>	<b>( 1 573)</b>
Autres charges et produits financiers	9.	( 440)	( 1 065)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		137	75
Charge d'impôt	10.	734	72
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>( 1 483)</b>	<b>( 8)</b>
<b>Part du Groupe</b>		<b>( 1 397)</b>	<b>( 8)</b>
<b>Part revenant aux intérêts minoritaires</b>		<b>( 86)</b>	<b>-</b>

## 2. Etat du résultat global du Groupe

	en milliers d'euros	
	31/08/2009	31/08/2008
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>( 1 483 )</b>	<b>( 8 )</b>
Impact des variations liées au stock option	100	44
Impact variation des instruments financier	- 634	3 059
Variation des impôts différés sur instruments financiers	212	- 1 019
<b>Résultat global Total</b>	<b>( 1 805 )</b>	<b>2 076</b>

## 3. Etat de la situation financière du Groupe

ACTIF	Notes	en milliers d'euros			
		31/08/2009		28/02/2009	
		Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>120 575</b>	<b>33 367</b>	<b>87 208</b>	<b>79 346</b>
Goodwill	3.1	6 085	10	6 075	5 236
Immobilisations incorporelles	3.2	53 082	13 951	39 131	38 944
Immobilisations corporelles	3.3	52 872	19 241	33 631	28 455
Actifs financiers	3.4	4 289	165	4 124	3 399
Actifs d'impôts différés	10.	4 247	-	4 247	3 312
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>106 126</b>	<b>1 769</b>	<b>104 357</b>	<b>93 435</b>
Stocks et en-cours	5.	51 009	219	50 790	42 404
Créances clients		26 306	1 550	24 756	27 567
Autres créances d'exploitation		13 287		13 287	12 740
Instruments dérivés de change				-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.	15 524		15 524	10 724
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>226 701</b>	<b>35 136</b>	<b>191 565</b>	<b>172 781</b>

PASSIF	en milliers d'euros	
	31/08/2009	28/02/2009
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>49 486</b>	<b>51 659</b>
Capital	11.	23 150
Réserves consolidées		27 733
Résultat de l'exercice		(1 397)
<i>Réserves minoritaires</i>		(9)
<i>Résultat minoritaire</i>		(86)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>49 391</b>	<b>51 650</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>10 828</b>	<b>8 609</b>
Provisions non courantes	4.2	36
Passifs d'impôts non courant différés	10.	5 047
Passifs financiers long terme	6.2	5 745
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>131 346</b>	<b>112 522</b>
Passifs financiers court terme	6.2	91 154
Provisions courantes	4.1	164
Instruments financiers dérivés de change		2 102
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 828
Dettes fiscales et sociales		7 492
Autres créiteurs		6 606
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>191 565</b>	<b>172 781</b>



#### 4. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	en milliers d'euros		
	31/08/2009	31/08/2008	28/02/2009
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
Résultat net	( 1 483)	( 8)	3 357
Amortissements et provisions	6 026	5 052	8 961
Elimination des plus ou moins values de cession	( 186)	( 191)	8
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	( 137)	( 75)	( 59)
Coût de l'endettement financier net	896	1 573	2 949
Impact des variations de dérivés	2 162	108	( 1 451)
Charges d'impôt exigible	( 751)	221	( 1 318)
Charges d'impôt versés	17	713	1 800
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt</b>	<b>6 544</b>	<b>7 393</b>	<b>14 247</b>
Impôts versés	( 17)	( 713)	( 1 800)
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>	<b>( 8 168)</b>	<b>( 7 887)</b>	<b>5 587</b>
Variation de stock	8 206	2 835	( 3 165)
Variation des clients	( 2 723)	( 8 775)	( 7 198)
Variation des fournisseurs	4 580	1 996	( 1 834)
Variations des autres créances et autres dettes	( 1 895)	( 3 943)	6 610
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>( 1 641)</b>	<b>( 1 207)</b>	<b>18 034</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>			
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations	( 14 279)	( 9 402)	( 21 577)
Encaissement liés aux cessions des immobilisations	2 034	1 076	4 323
Incidence des variations de périmètre et taux de change	( 3 702)		5 617
<b>FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>( 15 947)</b>	<b>( 8 326)</b>	<b>( 11 637)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital en numéraire			
Variation de l'auto-contrôle	-	( 1 334)	( 2 853)
Nouveaux emprunts et concours bancaires	38 852	45 013	39 231
Depôt et cautionnement reçu	140	286	472
Credit bail	1 893	( 100)	( 203)
Autres financement nets	( 3 389)	( 12 148)	( 25 085)
impact variations de dérivés	2 017	( 1 668)	( 2 560)
Remboursement d'emprunts		( 7 304)	( 7 408)
Intérêts financiers nets versés	( 896)	( 1 573)	( 2 949)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	( 1 140)	( 1 140)
Incidence de la variation des taux de change	54	60	157
<b>FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>38 671</b>	<b>20 092</b>	<b>( 2 338)</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>			
Flux de trésorerie liés à l'activité	( 1 641)	( 1 207)	18 034
Flux de trésorerie liés aux investissements	( 15 947)	( 8 326)	( 11 637)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	38 671	20 092	( 2 338)
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>21 083</b>	<b>10 559</b>	<b>4 059</b>
Trésorerie à l'ouverture	( 6 864)	( 10 923)	( 10 923)
Trésorerie à la clôture	14 219	( 364)	( 6 864)
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>21 083</b>	<b>10 559</b>	<b>4 059</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	15 524	2 551	10 724
Découverts bancaires	( 1 305)	( 2 915)	( 17 588)
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>14 219</b>	<b>( 364)</b>	<b>( 6 864)</b>

## 5. Etat des variations des capitaux propres du Groupe

en milliers d'euros

	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total
<b>Capitaux propres au 29 février 2008</b>	<b>23 100</b>	<b>25 255</b>	<b>( 1 851)</b>	<b>5 765</b>	<b>( 730)</b>	<b>51 539</b>
Impact du retraitement au 29 février 2008			( 821)		61	( 760)
<b>Capitaux propres au 29 février 2008 RETRAITE</b>	<b>23 100</b>	<b>25 255</b>	<b>( 2 672)</b>	<b>5 765</b>	<b>( 669)</b>	<b>50 779</b>
Affectation du résultat de l'exercice au 29 février 2008			5 765	( 5 765)		-
Distribution de dividende			( 1 140)			( 1 140)
Variation de l'auto-contrôle			( 1 334)			( 1 334)
Variation sur stock-option			44			44
Variation des instruments financiers			3 059			3 059
Variation des impôts différés sur instruments financiers			( 1 019)			( 1 019)
Variation de périmètre			4			4
Variation des écarts de conversion					68	68
Résultat au 31 août 2008				( 8)		( 8)
<b>Capitaux propres au 31 août 2008</b>	<b>23 100</b>	<b>25 255</b>	<b>2 707</b>	<b>( 8)</b>	<b>( 601)</b>	<b>50 453</b>
Impact taux de change du retraitement au 29 février 2008			( 278)			( 278)
Affectation du résultat de l'exercice au 31 août 2008				8		8
Distribution de dividende						-
Variation de l'auto-contrôle			( 1 519)			( 1 519)
Augmentation de capital	50					50
Variation sur stock-option			86			86
Variation des instruments financiers			( 1 277)			( 1 277)
Variation des impôts différés sur instruments financiers			425			425
Variation de périmètre			( 106)			( 106)
Variation des écarts de conversion			( 142)		593	451
Résultat au 28 février 2009				3 357		3 357
<b>Capitaux propres au 28 février 2009</b>	<b>23 150</b>	<b>25 255</b>	<b>( 104)</b>	<b>3 357</b>	<b>( 8)</b>	<b>51 650</b>
Intérêts minoritaires			( 34)	25		( 9)
<b>Capitaux propres Part du Groupe au 28 février 2009</b>	<b>23 150</b>	<b>25 255</b>	<b>( 70)</b>	<b>3 332</b>	<b>( 8)</b>	<b>51 659</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2008			3 332	( 3 332)		-
Distribution de dividende						-
Variation de l'auto-contrôle						-
Augmentation de capital						-
Variation sur stock-option			100			100
Variation des instruments financiers			( 634)			( 634)
Variation des impôts différés sur instruments financiers			212			212
Variation de périmètre			23		2	25
Variation des écarts de conversion					( 479)	( 479)
Résultat au 31 août 2009				( 1 397)		( 1 397)
<b>Capitaux propres Part du Groupe au 31 août 2009</b>	<b>23 150</b>	<b>25 255</b>	<b>2 963</b>	<b>( 1 397)</b>	<b>( 485)</b>	<b>49 486</b>
Intérêts minoritaires			( 9)	( 86)		( 95)
<b>Capitaux propres au 31 août 2009</b>	<b>23 150</b>	<b>25 255</b>	<b>2 954</b>	<b>( 1 483)</b>	<b>( 485)</b>	<b>49 391</b>

La Direction estime que les capitaux propres économiques du Groupe s'élèvent à 49 908 milliers d'euros. Ils sont calculés à partir des capitaux propres consolidés au 31 août 2009 desquels il est retranché l'impact de la variation des instruments financiers net des impôts différés.

C'est sur cette base qu'est calculé le covenant « ratio d'endettement consolidé »

Les principaux impacts en capitaux propres sur la période sont les suivants :

- Augmentation de capital (note 11)
- Retraitement de la juste valeur des instruments de couverture (note 9)
- Retraitement des Stock options.

## **B. NOTES ANNEXES**

### **NOTE 1 – MODALITE D'ELABORATION**

#### **Préambule**

Le contrat de crédit syndiqué, d'un montant maximum de 114 M€, signé le 18 juillet 2008 auprès des 10 banques historiques du Groupe prévoit le respect de covenants. Les comptes arrêtés au 28 février 2009 ne permettaient pas le respect de ces covenants. De ce fait, en application de la norme IAS 1.74, le Groupe avait reclassé au 28 février 2009 en Dettes Financières Courantes l'ensemble des dettes financières liées au contrat de syndication signé le 18 juillet 2008, les covenants fixés contractuellement n'étant pas respectés à la dernière clôture.

Le non respect des covenants initiaux a engendré une demande de waiver de report d'échéance au 30 novembre 2009, acceptée par courrier électronique à ce jour par la majorité des établissements bancaires. La négociation d'un avenant au contrat de syndication est actuellement en cours, afin d'aménager l'ensemble des conditions bancaires du crédit syndiqué. Les deux principales banques partenaires (agents de la syndication) ont proposé un avenant au contrat fin octobre 2009, cet avenant a été accepté par le groupe et doit maintenant être présenté aux autres partenaires de la syndication pour leur approbation. Le groupe ne dispose pas d'information qui conduirait à considérer qu'un accord de l'ensemble des banques partenaires ne puisse être obtenu dans un délai raisonnable.

Au 31 août 2009 le Groupe a donc maintenu le classement en Dettes Financières Courantes l'ensemble des dettes financières liées au contrat de syndication cité précédemment.

#### **Déclaration de conformité**

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe Orchestra au 31 août 2009 sont établis en conformité avec la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, norme du référentiel IFRS « International Financial Reporting Standards » tel qu'adopté par l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation de comptes consolidés annuels et doivent donc être lus en relation avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2009.

#### **Hypothèses clés et appréciations**

Les principes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes semestriels consolidés condensés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 28 février 2009, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er mars 2009.

En effet, les textes suivants ont été adoptés par l'Union Européenne et sont d'application obligatoire au 1er janvier 2009 :

- la norme IAS 1 version révisée « Présentation des états financiers » : cette norme impose, en complément du compte de résultat, la publication d'un « Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres ». Cet état détaille les résultats latents reconnus en capitaux propres, tels que les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, des instruments de couverture et les différences de conversion. Précédemment, cette information figurait dans le tableau de variation des capitaux propres ;
- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : cette norme qui remplace IAS 14 impose de présenter l'information sectorielle selon une ventilation par secteurs opérationnels tels qu'ils sont régulièrement examinés par la Direction. Il n'y a pas d'évolution par rapport à l'information sectorielle antérieurement présentée;
- l'amendement à la norme IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations » ;
- l'interprétation IFRIC 13 intitulée « Programme de fidélisation de la clientèle » ; le produit des cartes de fidélité est étalé sur la durée du service rendu. L'évaluation du chiffre d'affaires tient également compte des points de fidélité non consommés à la clôture et de la probabilité de leur utilisation.

Les normes et interprétations suivantes également adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 sont sans impact sur les états financiers du Groupe au 31 août 2009 :

- la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » qui supprime l'option permettant de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié et impose leur capitalisation dans les coûts de l'actif,
- l'amendement IFRS 1 – IAS 27 « Coût d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée » ;
- l'amendement IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations (règlement CE n°1261/2008 du 16 décembre 2008) ;
- l'interprétation IFRIC 11 intitulée « IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-Groupe » : interprétation relative au traitement à retenir dans les états financiers individuels au titre des options accordées au sein d'un Groupe et aux actions propres acquises en couverture de ces plans d'options (règlement CE n°611/2007 du 1<sup>er</sup> juin 2007) ;
- l'interprétation IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » ;
- les amendements à IAS 32 et IAS 1 intitulés « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation » ;
- Amélioration des IFRS : amendements apportés aux normes IAS 1, IAS 8, IAS 10, IAS 16, IAS 19, IAS 20, IAS 23, IAS 27, IAS 28, IAS 29, IAS 31, IAS 34, IAS 36, IAS 38, IAS 39, IAS 40, IAS 41, IAS 7, IFRS 7, IAS 32 (règlement CE n°70/2009 du 23 janvier 2009).

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes adoptées par l'Union européenne sur le premier semestre et dont l'application n'est pas obligatoire en 2009 :

- IAS 27 « Etats financiers consolidés » et IFRS 3 « regroupements d'entreprises » révisées : ces textes adoptés par l'Union Européenne le 12 juin 2009 s'appliqueront aux regroupements d'entreprises qui auront lieu à compter des exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009, soit pour le Groupe, à compter du 28 février 2010.
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2009.

En outre, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les textes suivants qui devraient faire l'objet d'une approbation par l'Union européenne sur le deuxième semestre 2009 ou en 2010 :

- IFRS 1 « Première application des normes IFRS » version révisée ;
- IFRS 7 « Amélioration des informations financières sur les instruments financiers » ;
- IFRIC 15 « Accord pour la construction d'un bien immobilier » ;
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires à des propriétaires » ;
- IFRIC 18 « Comptabilisation des actifs reçus des clients » ;
- les différents amendements à la norme IAS 39 : « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation Eléments couverts éligibles » et « reclassement d'actifs financiers – date d'application et transition » ;
- les amendements à IFRIC 9 et IAS 39 sur les dérivés incorporés.

L'impact potentiel de ces textes est en cours d'évaluation par le Groupe.

### Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers semestriels consolidés condensés, en conformité avec la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire – nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers consolidés semestriels condensés ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux états financiers consolidés semestriels condensés.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements d'estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.